

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180404-D2018-25-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-25 en date du 04/04/2018 approuvant la convention fourrière avec la SPA de la Haute-Vienne :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 avril 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 28 mars 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Andrée HARGE, Pascal BABAUDOU.

Représentés : Christine CASTANET a donné pouvoir à Alain FAUCHER.
Jean-Claude LEBLOIS a donné pouvoir à Dominique GILLES

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	2	9	11	11	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas de fourrière pour accueillir les animaux domestiques errants. A ce jour, la Fourrière Départementale prend en charge ces animaux en contrepartie d'une cotisation annuelle versée par la commune et calculée sur la base du nombre d'habitants.

Le Maire présente une convention proposée par la Fourrière Départementale qui précise et fixe les modalités d'enlèvement des animaux errants pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal :

- Considérant la convention proposée,
- Considérant le tarif de 0,63 euro par habitant.
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la convention proposée par la Fourrière Départementale dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

APPROUVE le montant de 581,49 euros à verser pour l'année 2018.

A La Geneytouse, le 09 avril 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 avril 2018.